

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 6 mars 2020

L'an deux mille vingt et le 6 mars, à 9 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 06/03/20-02	objet : Approbation du Compte Administratif 2019
--	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Madeleine GARCIA-VIDAL, Martine ROLLAND

Suppléants présents : Damienne BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : Michel MOLY ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY

Absents : Edith PUGNET, Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Robert OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Jacqueline ALBAFOUILLE, Raymond LEMORT, Alain GOT, Mireille REBECQ.

Suppléants présents : Emilie BENZAKEN-DUVILLIER

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GUARDIA ayant donné procuration à Mireille REBECQ

Absents : Arlette BIGORRE, Aurélie SIRJEAN, Loïc GARRIDO, Katell MATET, René BANTOURE, Michel FERRER, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Le Comité,

Vu la délibération n° 07/02/20-01 du 7 février 2020 portant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n° 04/04/19-06 du 4 avril 2019 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu les délibérations n° 25/06/19 – 08 du 25 juin 2019 et n° 22/11/19 – 04 du 22 novembre 2019 portant approbation des décisions modificatives N° 1 et 2 pour l'exercice 2019,

Vu la délibération N° 06/03/20-01 du 6 mars 2020 portant approbation du Compte de gestion 2019,

Considérant que :

- la présidence est déléguée à Monsieur Alain GOT, Vice-Président, le Président ne prenant pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
- les deux documents sont en parfaite concordance,

